



CONSERVATOIRE DE BOURGES
34 RUE HENRI SELLIER
18000 BOURGES
conservatoire@ville-bourges.fr
Scolarité Tél : 02 48 48 13 64 ou 02 48 67 57 22

Pièces complémentaires à joindre à votre dossier

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois pour les berruyers :
Quittance de gaz, d'électricité ou d'eau, Avis d'imposition ou de non-imposition récent (**aucun autre document ne sera accepté**), quittance de loyer, attestation d'hébergement avec un des justificatifs ci-dessus au nom de l'hébergeant.

- Attestation CAF ou MSA pour les Berruyers,

- Photo (Non obligatoire),

- Pour les élèves inscrits déjà en Conservatoire extérieur ou Ecoles de Musique, fournir un Certificat de scolarité avec niveau.

- Un règlement de 25 euros pour frais de dossier par chèque ou par carte bancaire au moment de l'enregistrement du dossier.

Pour le jour de la rentrée :

- Attestation d'assurance scolaire 2023/2024 (Responsabilité civile pour les adultes),

- Certificat médical d'aptitude à la danse de moins de 3 mois (Loi du 10 Juillet 1989)